

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01132
Numéro SIREN : 831 042 270
Nom ou dénomination : 2B Amédine

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013775

2B AMEDINE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : VERCHAIX (74440), 20 IMPASSE DE LA FRUITIERE

831 042 270 RCS ANNECY

COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2021

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant
Bertrand BUCHS

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-avant par l'intermédiaire de la plateforme Connective qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B AMEDINE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>20 Impasse de la Fruitière 74440 VERCHAIX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 3 1 0 4 2 2 7 0 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/03/2022</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	47	180
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 081	2 008
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 009	14 003
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	49 300	49 300
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	10 139	65 492	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	127 500	127 500
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 412	22 412
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	117 515	117 515	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	741	741	
	TOTAL (III)	CJ	CK	268 169	268 169	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	343 801	IA	10 139	333 662
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS 2B AMEDINE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)	DA		3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		170 966	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		69 963	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		244 229
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		12 475	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		15 825	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 834	
	Dettes fiscales et sociales	DY		59 297	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		89 432	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		333 662	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		76 957		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Désignation de l'entreprise : SAS 2B AMEDINE							
Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	175 000	FH	FI	175 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	175 000	FK	FL	175 000	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	674	
	Autres produits (1) (11)				FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	175 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	26 522	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 864	
	Salaires et traitements*				FY	36 172	
	Charges sociales (10)				FZ	13 848	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	4 625
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	86 034	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	89 662	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	147	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	147	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(147)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	89 514	

Désignation de l'entreprise		SAS 2B AMEDINE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK		
					19 551		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL		
					175 696		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM		
					105 733		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							
					HN		
					69 963		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
						674	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
						12 488	
					(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	11 465	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	1 022	obligatoires	A9	11 465
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	1 022	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	1 022
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B AMEDINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 333 662 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 69 963 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres informations

2B AMÉDINE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : VERCHAIX (74440), 20 IMPASSE DE LA FRUITIÈRE
831 042 270 RCS ANNECY

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2022

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à 69 963 €, en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende</i>	<i>Abattement</i>	<i>Montant éligible à l'abattement</i>
<i>17 juin 2022</i>	<i>14,29 €</i>	<i>40 %</i>	<i>14,29 €</i>
<i>31 mars 2021</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
<i>31 mars 2020</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
<i>31 mars 2019</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

Signature :

Pour extrait certifié conforme

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).

**Le président,
Bertrand BUCHS**